

les, bien qu'il y soit mort, comme M. Jules Favre. Son cercueil a été ramené à Paris, et la messe funèbre a été dite à la Madeleine. Des députations du Sénat, de l'Institut, des littérateurs et des savants, figuraient en grand nombre dans l'assistance, où MM. Varray, Coehery et Girard, qui n'étaient pas allés à Versailles, se faisaient remarquer aux premiers rangs.

Avant l'ouverture de la séance des députés et malgré l'absence de plusieurs chefs de parti qui s'étaient rendus à Versailles, on s'est fort agité dans les groupes radicaux au sujet de la séance tenue hier par l'Union républicaine et du vote par lequel ce groupe a décidé de proposer une réunion plénière. Cette décision est définitivement accueillie favorablement par la plupart des membres de la gauche et cette dernière traduira ce sentiment officiellement dans sa réunion de demain.

Quant à M. Louis Blanc, il n'a pas hésité plus longtemps à déposer sa proposition d'amnistie et à réclamer l'urgence qui lui a été octroyée aussitôt. La question sera donc très prochainement abordée. Seulement la phalange des députés radicaux qui ont donné d'avance leur adhésion à la proposition, se trouve fort réduite. M. Louis Blanc ne compte plus que 49 aides-de-camps; il en comptait 87 l'année dernière.

Les droites ont définitivement constitué leur Comité directeur composé de 12 membres. L'élection a eu lieu en assemblée plénière. 6 membres, MM. de Lamoignon, Chesnelong, Lucien Brun, Leguay, de Kerdrel et de Larcy représentent la droite légitimiste, 4 autres membres, MM. Ancel, de Chabaud-Latour, de Boudry et Balthé représentent le centre droit. 2 membres enfin, MM. Ferdinand Barrot et Oscar de Vallée, représentent les sénateurs bonapartistes. Ce Comité directeur va s'occuper activement des prochaines élections de sénateurs inamovibles et des autres questions de conduite à propos des projets de loi les plus graves.

J'ajouterais, à ce propos, que les gauches ont déjà fixé leurs votes pour les deux sénateurs à élire. Les gauches avaient désigné M. Broca; le centre gauche qui doit choisir le second sénateur, proposera M. John Lemoine. On n'attendra qu'un instant que le travail contre les trésoriers généraux a été arrêté par M. Magnin. Il y aura, dit-on, 7 trésoriers mis à la retraite, 9 révoqués et 2 mis en disponibilité. C'est un assez joli chiffre.

En revanche nous apprenons ici que le gouvernement allemand réclame un crédit additionnel de 17 millions de francs pour augmenter l'armée de 32 batteries et de 11 régiments de ligne.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique particulier

Séance du 22 janvier 1880
Présidence de M. Buisson
La séance ouvre à deux heures.

MM. COCHERY et COCHERY déposent divers projets.

ELECTION CIRIER
L'élection de M. Cirier, député de la 2e circonscription de Cambrai, est validée.

INTERPELLATION
L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Janvier de La Motte.

M. JANVIER DE LA MOTTE demande que son interpellation soit remise jusqu'au retour de M. Lepère, de Versailles.

Cette motion est adoptée.

Amnistie
M. LOUIS BLANC dépose une proposition de loi relative à l'amnistie plénière.

Il demande l'urgence qui est déclarée sans délai.

La Chambre adopte la dernière délibération sur la proposition de loi de M. Seignobos, relative à la liberté des mandons pour la célébration de mariages religieux.

La proposition de loi de MM. Buisson, Meunier et Laroche-Joubert, relative aux élections des juges des tribunaux de commerce, est renvoyée à l'ordre du jour.

Sur la demande de M. Buisson lui-même, la Chambre déclare l'urgence sur le projet de loi portant approbation d'une convention relative au rattachement des sections françaises de Belgique du chemin de fer de Douai à Tournai.

Elle adopte la 1^{re} délibération de loi de M. Adolphe Lelièvre, tendant à fixer le traitement des instituteurs dirigeant des écoles publiques de la population inférieure à 500 habitants; et prend en considération la proposition de loi de M. David (Jura) ayant pour objet de modifier les droits pour la substitution du poids métrique au mesurage, pour la fixation du volume des liquides ayant une densité moindre que celle de l'eau.

Elle adopte aussi la 1^{re} délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'assurer l'établissement des travaux entrepris, en vertu de la loi du 14 juillet 1876, pour la canalisation de la rivière d'Artois, de Scarpe supérieure et des canaux de Neufosse, de Bourbourg et de Calais; et prend en considération la proposition de loi de M. Rameau-Journaux et Albert Joly, ayant pour objet l'abrogation de l'article 15 du décret du 23 janvier 1871 relatif aux cimetières.

La 1^{re} délibération sur la proposition de loi de M. Bouhard (Cler) et plusieurs de ses collègues, tendant à accorder aux communes la faculté de s'imposer extraordinairement dans le but de venir en aide aux familles nécessiteuses des soldats de la République, est renvoyée à l'ordre du jour.

La Chambre épuise ensuite son ordre du jour concernant les articles suivants:

1^{re} délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'attribuer des soldes aux militaires algériens, les sommes qui pourraient être perçues en sus du montant de ces soldes, et de leur être allouées aux tribunaux de la colonie.

1^{re} délibération sur le projet de loi ayant pour objet l'association et l'agrandissement du port de Dieppe.

1^{re} délibération sur la proposition de loi de M. Charles Menonnet tendant à appliquer aux communes de la Seine les dispositions de la loi du 15 février 1872 sur le cumul.

INTERPELLATION
Le ministre de l'intérieur n'étant pas encore réintégré, M. JANVIER DE LA MOTTE déclare se mettre à la disposition de la Chambre pour décider le moment de son interpellation.

La discussion de l'interpellation est renvoyée à samedi sur la demande de MM. L. Coehery et Constant.

La séance est levée à 3 h. 30.

Bulletin Economique

TARIFS DOUANIERS

Le rapport général de la commission des tarifs de douane rédigé par M. Malézieux a été distribué hier à la Chambre. Afin de ne pas faire double emploi, soit avec l'exposé des motifs qui accompagne le projet de loi du gouvernement, soit avec les 14 rapports particuliers, l'honorable M. Malézieux a dû se borner à un historique des travaux de la commission, sorte de préface ou d'introduction à l'œuvre des autres rapporteurs, suivie de tableaux annexes qui doivent servir de guide pour la discussion devant le Parlement.

M. Malézieux énumère d'abord les diverses enquêtes qui ont servi de première base aux travaux de la commission, conclut de cette énumération que nul n'est en droit de dire qu'il y ait eu pour une communication de quelque importance lui a été refusée et passe ensuite à la discussion du principe de traités de commerce. L'honorable rapporteur cite les arguments exposés au sein de la commission pour ou contre les traités et ajoute: « La commission considérait comme impossible de proposer au Parlement une déclaration condamnant le principe des traités de commerce. Elle fut d'avis que la France ne pouvait affirmer, à la face du monde, sa résolution de n'accepter à l'avenir aucune ouverture de négociations. Elle pensa que l'intérêt de nos exportations conseillait, au contraire, de désirer de bons traités. Elle reconnut surtout que cette condamnation à perpétuité des traités de commerce ne pouvait pas être efficace; qu'une telle déclaration, même faite d'un commun accord par les trois pouvoirs constitutionnels, était exposée à n'avoir qu'une valeur éphémère, attendu que ces mêmes pouvoirs de l'Etat, et surtout leurs successeurs, pourraient toujours, et peut-être même à très-bref délai, prendre des décisions contraires. Elle pensa que ce serait une puérilité que de prononcer cette déclaration platonique; et, à la presque unanimité, elle se déclara favorable au principe des traités de commerce.

Son sentiment unanime fut que si les traités faits légèrement et sous l'empirement de mobiles trop exclusivement politiques, sont condamnables au point de vue des intérêts industriels et commerciaux, les traités faits avec maturité et avec sagesse sont désirables.

Mais pour qu'un gouvernement puisse négocier dans de bonnes conditions, il faut qu'il ait un point de départ et une base solide, un appui et une défense dans un tarif général sagement combiné. Dès lors, il faut de toute nécessité, d'après la logique du bon sens, que le tarif précède les traités, et non pas qu'il précède des traités. »

M. Malézieux passe à la 3e partie de son rapport: la confection du tarif général. Il rappelle que dans la séance où se fit la revue des opinions émises dans les bureaux, pas une voix ne s'est élevée pour le maintien du tarif général actuellement en vigueur vis à vis des nations qui ne sont pas liées avec nous par des traités de commerce.

Tout le monde a été d'avis d'établir des droits modérés en place de la prohibition ou des droits élevés qui, d'après la législation économique qui nous régit encore en ce moment, deviendraient, au lendemain de l'expiration des traités actuels, applicables à toutes les nations étrangères sans exception. Les tarifs conventionnels, quelquefois sans augmentation, quelquefois avec la majoration de 24 0/0 proposée par le Gouvernement, quelquefois avec une majoration un peu plus considérable, tel a été, dit M. Malézieux, le maximum des prétentions de ceux que, par opposition à leurs collègues plus hardis dans leur marche vers le libre-échange, on pourrait appeler les protectionnistes. Tous les membres de la Commission avaient les regards fixés vers la liberté la plus désirée, comme vers la solution la plus humaine; mais tous aussi pensaient que si, en politique, l'opportunisme est la sagesse, il est, en économie politique, tout à la fois la sagesse et la nécessité la plus impérieuse.

Le même que les barrières de douanes ont disparu après nos provinces, lorsque l'ancien régime a fait place à cette unité nationale qui, peu d'années après la grande révolution de 1789, a été si bien caractérisée par cette devise patriotique: République Française est indésirable, de même aussi les barrières de douanes pourraient disparaître entre les différentes nations du globe, lorsqu'on sera arrivé à l'âge d'or de la solidarité et de la fraternité universelles.

Mais, nous sommes bien loin encore de ce sublime idéal; et, en attendant, les charges énormes qui résultent des événements de 1870-1871 continuent à peser sur notre production. Dès lors, les conditions du travail étant devenues de plus en plus onéreuses en France, la sagesse nous conseille de défendre nos industries contre les invasions des

produits étrangers. Tel a été, tel est le sentiment de la majorité de votre commission. M. Malézieux poursuit en indiquant les différents motifs qui ont fait adopter tel ou tel tarif. La 4e partie du rapport est consacrée aux dispositions législatives qui précèdent les tarifs et leur donnent force de loi. En définitive, dit à ce sujet M. Malézieux: « En définitive le projet de loi que votre Commission a l'honneur de vous présenter se compose de 4 articles, dont les 3 premiers sont textuellement les mêmes que dans les deux projets du gouvernement de 1877 et de 1878. Quant à l'article 4 et dernier, il résulte de la fusion des deux projets et se trouve ainsi rédigé: « Le gouvernement est autorisé à augmenter, jusqu'à concurrence de 20 0/0, les droits applicables aux pays qui frappent ou frapperaient les produits français de taxes supérieures à 20 0/0 de la valeur. »

Enfin le rapporteur explique de quelle façon ont été conçus et composés les tableaux annexés. Ces tableaux comprennent: 1o Le Tarif général actuellement en vigueur; 2o Le tarif conventionnel actuellement en vigueur; 3o Le tarif général proposé par le gouvernement; 4o Le tarif général proposé par la commission.

L'administration des douanes vient de faire publier le volume contenant les documents statistiques sur le commerce de la France pendant l'année 1879. Voici le résumé des perceptions opérées par le service des douanes et le service des contributions indirectes:

Service des douanes	1879	1878
Droits de douanes (Importation)	289,607,000	276,322,000
Droits de douanes à l'exportation	243,300	225,000
Droits de statistique	6,279,000	6,141,000
Id. de navigation	7,039,000	5,904,000
Id. et produits divers de douanes	3,560,000	3,696,000
Taxe de consommation des sels	17,971,000	21,226,000
Total	324,696,000	313,726,000

Service des contributions indirectes

Boissons et droits de fabrication des bières	419,686,000	410,963,000
Sels	14,820,000	11,096,000
Surcote indigène (droits de fabrication)	116,010,000	114,586,000
Droits divers et recettes de douanes	172,939,000	177,270,000
Vente des tabacs	335,217,000	332,174,000
Vente des poudres	13,542,000	13,320,000
Total	1,092,214,000	1,079,999,000

Le total général des perceptions est de 1,376,910,000 fr. contre 1,393,723,000 fr. en 1878.

Il résulte de ces documents que les recettes du service des douanes ont augmenté pendant l'année 1879 de 10,373,000 fr. sur les recettes faites en 1878. Par contre, les recettes des contributions indirectes ont diminué de 27,785,000 fr. sur celles faites en 1878.

En déduisant les dépenses pour primes on drawback (660,000 fr.), il est acquis au Trésor, 1,376,250,000 fr. contre 1,393,293,000 en 1878. C'est une augmentation de recettes de 22,937,000 francs.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

C'est demain qu'auront lieu à Roubaix les opérations de tirage au sort.

Le tirage commencera à 9 heures du matin par le canton-Est et Wattrelos. Les opérations continueront à 1 heure 1/2 pour le canton-Ouest, Croix et Wazemmes.

Les opérations de tirage au sort ont commencé à 3 heures par le canton-Est et 301 pour le canton-Ouest.

La grève qui s'était déclarée dans le tissage de MM. D... est complètement terminée. Tous les ouvriers, à l'exception d'une dizaine environ que l'on a congédiés, avaient repris le travail hier matin. Une certaine augmentation de salaire a été accordée aux ouvriers.

On lit dans la Gazette de Tourcoing: « La Petite-Place, de Tourcoing, a définitivement changé de nom. Comme nous l'avons annoncé la semaine dernière, les plaques indicatives ont été posées lundi, et la dénomination de Place Charles Rousseau, lui est désormais acquise. »

Ces plaques sont, comme celles du boulevard, en fonte, avec des caractères peints en blanc et faisant saillie sur un fond bleu.

L'Administration Municipale a fait son devoir et rempli le vœu public, en manifestant de la reconnaissance de tous envers l'ancien et regretté maire.

Reste maintenant l'érection au centre de cette place même, d'un monument plus commémoratif qu'une simple désignation.

La souscription ouverte à ce sujet, a été suspendue pour d'impérieux motifs. Nous espérons qu'elle sera reprise, et que ce n'est pas pour l'abandonner comme une entreprise vaine que la Jeunesse de Tourcoing, aura pris l'initiative d'une si grande et si belle œuvre.

On achève actuellement de démolir les deux vieilles bâtisses qui forment le coin de la rue de Tournai et de la place des Halles, et qui ont baigé jadis, pendant si longtemps, leurs pieds dans les eaux bourbeuses du fossé du Bailli.

On va rebâtir là, un établissement public qui portera le nom de Café des Halles Centrales. Le nouveau bâtiment sera construit en retrait de 1 m. 30 environ de la maison voisine.

On lit dans la France France: « A la messe anniversaire de la mort de Louis XVI, célébrée, mardi, dans l'église de Notre-Dame de la Trille et Saint-Pierre, la quête pour l'œuvre des couvertures a produit une somme de 305 francs.

Un affreux accident est arrivé dans la fabrique de couvertures de M. Bretteux-Quint, à Valenciennes. Un jeune ouvrier de 17 ans, le nommé Dejeune, en ramenant une courroie pendant la marche, a eu le bras pris par la transmission. Après avoir fait plusieurs tours autour de l'arbre, il fut violemment rejeté à terre. On le releva dans un état pitoyable, le bras était presque arraché de l'épaule, une jambe fracturée et le corps couvert de plaies et de contusions.

Le docteur Croes appelé à lui donner les premiers soins, ne peut encore répondre d'un état piteux de la vie du malheureux.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire leur recommandant d'adresser des instructions

aux maires, commandants de gendarmerie et commissaires de police, pour qu'ils surveillent activement l'exercice d'une manière incessante et que des procès-verbaux soient dressés contre tous les individus qui auront enfreint la loi sur la chasse.

M. le directeur des Douanes vient d'adresser à M. le préfet archéologique de Valenciennes un rapport sur l'état des produits recouvrés pendant le 4e trimestre de 1879.

Il résulte de ce travail que les recettes de ce trimestre de 1879 sont en augmentation de près de 300,000 fr. sur celles de 1878. L'année se termine avec un excédent de plus de 100,000 fr. malgré le déficit considérable qui avait marqué les deux premiers trimestres.

Les marchandises qui ont plus particulièrement contribué au relèvement des perceptions, sont les sucres bruts, les sucres raffinés, candis, les cafés, les racines de chicorée et de houille.

La Préfecture nous adresse la liste suivante de souscriptions recueillies au profit de la session de 1879: M. Loidant, 1,578 f. 40 et 2,000 k. de pommes de terre. Bauvin, 577 f. 75 et 28,500 k. de charbon. Cappellet, 2,099 f. 50 et 2,000 k. de charbon et 3 hec. de blé. Chappelle-d'Armentières, 1,578 f. 60 et 2,000 k. de charbon et 3 hec. de blé. L'ont, 363 f. et 2,000 k. de charbon et 3 hec. de blé. Marquette-Lille, 1,813 f. 20 dons en nature. Templeuve, 2,016 f. 80 dons en nature. Bousières, 308 f. 10 dons en nature. Audignies, 106 f. 50 dons en nature. Lederzele, 650 f. 00 dons en nature. Saint-Momelin, 327 f. 12 hec. de charbon. Beuvrages, 678 f. 00 dons en nature.

Les jurés de Douai auront fort à faire à cette session. Ils auront à se prononcer sur au moins cinq assassinats ou tentatives d'assassinat.

En première ligne viendra l'affaire de L. Legru, accusé d'assassinat sur la personne de Delory, sa maîtresse; celle de Thieffry, pour tentative d'assassinat sur M. Lemaire, clerc de notaire, à Ascq; Decouvelaere, l'assassin de Mme Vaesken, d'Ochtere; les époux Delsaux, de Cambrai, accusés d'avoir assassiné leur petit enfant de deux ans et demi, enfin l'assassinat de Ploegster (hameau d'Armentières), etc.

M. le colonel Warnet, chef d'état-major général du 1er corps d'armée, est nommé aux fonctions de sous-chef d'état-major général au ministère de la guerre.

Un Lillois, M. Georges Dasonville, docteur en droit, vient d'être attaché au cabinet du garde des sceaux.

On lit dans l'Echo du Nord: « Les opérations de tirage au sort fort intéressante a été faite ces jours derniers par M. Mariage, conseiller municipal, pendant la démolition de sa maison, au coin de la rue de Paris et de la place du Parvis Saint-Maurice. On a vu de vieux plafonds, on s'aperçut que les sommiers qu'ils recouvraient portaient à chacune de leurs extrémités des personnages sculptés en plein bois. On procéda alors avec précaution et on se hâta de mettre au jour une demi-douzaine de ces grosses pièces de bois, d'un chêne foncé et parfaitement sain, sculptées à chaque bout à angles abattus entre les deux figures; plus, un grand nombre de solives travaillées avec soin. De l'examen de ces pièces il semble résulter qu'elles proviennent de quelque salle publique du XVIe siècle dont les sommiers sculptés forment les piliers et les solives du plafond. Les personnages, sculptés en demi-bosse, ont environ 60 à 70 centimètres de haut; quelques-uns ont beaucoup d'originalité; et tous représentent de saints. »

« Nous croyons savoir que M. Mariage se dispose à offrir ces curieux vestiges au musée d'archéologie. »

On lit dans le Grand Journal: « Au cours de l'année 1873, M. Six propriétaire à Lille, prit à M. Philippart de concevoir pour lui faire obtenir la concession des tramways de Lille à Roubaix. M. Philippart accepta cette offre et consentit à payer, en cas de succès une commission de six pour cent sur le produit net. »

Celui-ci, dit le Grand Journal, fit les démarches nécessaires et arriva à ses fins. Philippart céda la concession à la Compagnie des tramways du Nord.

M. Six a actionné M. Philippart et ses créanciers devant le tribunal de commerce de la Seine en paiement de la somme promise; il a assigné également la Compagnie des tramways Nord, contre laquelle il lui importait beaucoup d'obtenir une condamnation directe, en raison de l'état de faillite de M. Philippart.

M. Six a réposé la demande en se fondant sur ce moyen principal que, loin de l'avoir aidé à devenir concessionnaire du tramway de Lille à Roubaix, M. Six l'avait combattu en lui suscitant un concurrent.

M. Six a expliqué la chose. Ce concurrent est un ingénieur, fort ami de M. Philippart. Celui-ci n'étant pas prêt à verser le cautionnement, il s'engagea, pour gagner du temps, à présenter une soumission dudit ingénieur avec une demande de délai. Le délai fut accordé, l'ingénieur disparut et M. Philippart, resté seul, paya.

Le tribunal de commerce, dans son jugement, a très sévèrement qualifié l'allégation de M. Philippart, et l'a condamné à payer 25,000 fr. à M. Six, sans le recours de M. Philippart contre la Compagnie des tramways Nord.

M. Six, qui ne tient pas à produire à la faillite Philippart pour être colloqué au marc le franc, a appelé du jugement et demandé à la cour de condamner directement la Compagnie envers lui.

Lundi, la cour après plaidoieries, a renvoyé l'affaire à huitaine.

On nous écrit d'Estaimpuis (frontière): « Il s'est accompli dernièrement dans une ferme de notre localité, un vol des plus audacieux, mais qui s'est terminé d'une manière satisfaisante. »

C'était le premier jour de la retombée de neige, fort tard dans la soirée. Les voleurs au nombre de deux s'étaient introduits dans la chambre de la ferme, jusqu'à une chambre d'intérieur où se trouvait une commode qu'ils dévalisèrent. Ils s'arrêtèrent à cet exploit, car le fermier ayant entendu du bruit, se leva, et nos malfaiteurs s'élevèrent.

Toute la ferme réveillée, on constata la disparition d'une quarantaine de francs et d'une liasse de papiers, que les voleurs avaient sans doute pris pour des billets de banque et qui s'étaient éparpillés dans des étiquettes de bouteille.

Le fermier se rendit aussitôt déposer une plainte devant le garde-champêtre. Celui-ci accompagné de deux douaniers

réquisitionnés dans les champs, vint ouvrir son enquête à la ferme. Ayant remarqué sur la neige l'empreinte des pas des deux voleurs, le garde-champêtre et les deux douaniers suivirent, l'un derrière l'autre, piste qui se dessinait sur la neige vierge parfaitement bien.

Au bout d'une heure de poursuite les trois représentants de la loi arrivèrent au hanger où les traces s'arrêtèrent. Il était indubitable que les voleurs s'étaient réfugiés là. Par une petite échelle posée contre le mur, le garde-champêtre s'introduisit dans le bâtiment et aperçut les deux malfaiteurs occupés à compter le produit de leur vol, et à constater qu'ils avaient été volés eux-mêmes, en prenant des étiquettes pour des banknotes.

« Se croyant d'autant plus en sûreté qu'ils étaient as-sés loin du théâtre de leur méfait les drôles furent excessivement ébahis quand relevant la tête, ils se virent entourés de deux douaniers et d'un garde-champêtre.

« On parla beaucoup d'Estaimpuis de cette aventure, car plusieurs personnes avaient aperçu pendant la nuit, les trois délinquants parcourant les champs avec leur lanterne, et l'on ne savait à quoi attribuer un tel événement. »

La semaine dernière, deux employés des douanes d'Halluin arielaient plusieurs enfants qui venaient de chercher du pétrole en Belgique.

Ces agents ne faisaient qu'accomplir leur devoir. C'est d'ailleurs J.-B. Loidant, et J.-A. Drouot qui se mirent à les insulter.

Il est probable qu'ils ne seront plus tentés de recommencer de sitôt, car tous les deux ont été condamnés hier chacun à vingt jours de prison et 50 fr. d'amende.

On lit dans les journaux de Lille. « Mercredi en pleine audience correctionnelle de Lille, plusieurs personnes ont appelé un des gendarmes de service, pour arrêter un individu qui se permettait de trop grandes familiarités à leur égard. Le gendarme s'est rendu aussitôt dans l'auditoire, a empoigné cet homme qui a conduit immédiatement à la prison, sur un ordre d'écrou de M. le substitut Toussaint, qui occupait le siège au ministère public à l'audience.

« Il aurait été jugé séance tenante, si le parquet n'avait reconnu une instruction nécessaire. Cet individu se nomme G. Boutry, âgé de 76 ans, domicilié à Garvin.

« On rappelle qu'il y a un an, Boutry a été arrêté dans les mêmes conditions au tribunal de Lille, et condamné, croyons-nous, à 6 mois de prison, pour outrages à la pudeur. »

Une vieille femme de 74 ans, Louise Pradelle, a été trouvée, la nuit dernière, morte dans son domicile, rue des Etaques, à Lille. On croit qu'elle a succombé à une congestion pulmonaire déterminée par le froid.

La première session d'examen pour le brevet de capacité primaire s'ouvrira aux dates ci-après: Aspirants: brevet obligatoire, lundi 7 mars 1880; brevet facultatif, lundi 8 mars. Aspirantes: brevet de deuxième ordre, lundi 15 mars; brevet de premier ordre, lundi 22 mars.

Tout aspirant ou aspirante est tenu de se faire inscrire au bureau de l'inspection académique avant le 10 février.

Une cohorte d'expulsés: Patrice Ysebaert, né à Wulkerke, 65 ans, journalier. — Isidore Dambrin, né à Montbray, 40 ans, journalier. — Jean-Baptiste Maes, né à Bruxelles, 47 ans. — Jean Oestricher, né à Arlon, 35 ans. — Henri Billington, né à Paris, 32 ans. — Théodore Bogius, né dans le Luxembourg, 23 ans. — Jean-Baptiste Ghis, né à Naes, 23 ans. — Aloys Langenfeld, né à Aidedeheim (Alsace), 23 ans. — Jean Crochet, né à Gosseville, 22 ans. — Alexandre Surdiancourt, né à Flobeck, 23 ans.

EPHEMERIDES (ROUBAIS-ENNES)

5 Janvier 1860. — Le Conseil municipal vota un secours viager de 250 francs aux parents de César Delanoy, sapeur-pompier tué à l'incendie d'une partie des ateliers de MM. Motte-Bossat et Cie; déjà, ces industriels s'étaient généreusement engagés à servir aux époux Delanoy leur vie durant, une rente annuelle de même importance. (Th. Leuridan. Histoire de Roubaix, t. IV, p. 215.)

4 Janvier 1798. — Le magistrat de Roubaix décide que tout le blé nécessaire à la consommation des orphelins et des pauvres de la commune sera à l'avenir acheté sur le marché de Roubaix. Archives communales B. 6.

5 Janvier 1838. — Le Conseil municipal vota une indemnité de 300 francs au titulaire du budget supplémentaire de 1838 pour le traitement et le trousseau d'un quatrième frère pendant le cours de cette année, à la condition expresse que le Frère Frédéric reviendrait immédiatement diriger l'école qui lui fut en grande partie sa prospérité.

6 Janvier 1801. — Le lendemain de son sacre, Mgr Desprez, évêque de Saint-Denis, consacra le Maître-Autel de Notre-Dame. Th. Leuridan. Histoire de Roubaix, t. II, p. 115.

7 Janvier 1509. — Thierry Leplat et Catherine Esquinot, son épouse, cèdent et transportent en mains des églises et ministres des biens de l'église de Roubaix 4 acres de terre labourable, de franc-alleu, à Herzeaux, tenus du vieux château de Courtrai, à charge par ladite église de trois onces par an pour chaque arpent, et cinq onces par arpent, le contre 2 sous, les églises de 4 sous par an, et l'église le reste du revenu. Th. Leuridan. Histoire de Roubaix, t. I, p. 175.

8 Janvier 1791. — Un règlement de police municipale enjoint aux gens de métier travaillant pour la commune de se rendre en toute hâte sur le lieu des incendies et de faire toutes les diligences nécessaires pour les arrêter, et invite tous les citoyens à porter secours. Il n'y avait pas encore de pompes. Th. Leuridan. Histoire de Roubaix, t. IV, p. 201.

HAUTMONT. — La gendarmerie d'Hautmont, prévient par une lettre anonyme que des crimes d'infamies auraient été commis depuis quelques temps dans la commune de Beaufort, s'est transportée lundi dernier et a procédé à des perquisitions qui ont amené l'arrestation de la femme Maire et de la fille Grégoire. Toutes deux ont été déposées à la mairie de Beaufort où elles sont gardées à vue, en attendant la décision de l'autorité judiciaire.

La gendarmerie continue des perquisitions qui, dit-on, devront amener la découverte de nouveaux faits criminels.

ARRAS. — Un triste accident a terminé lundi une noce qui se célébrait au faubourg Rouville.

M. François Plouvier, propriétaire au faubourg Saint-Sauveur, assistait aux noces de sa fille, qui se mariait avec M. Sévin, cabaretier au lieu dit: Ma Compagne.

Se trouvant indisposé vers dix heures du soir, M. Plouvier alla se coucher dans une chambre du premier étage.

Un peu plus tard, tout le monde s'étant retiré, M. Sévin entendit un bruit sourd, comme si la chute d'un corps, il monta aussitôt dans la chambre où s'était retiré son beau-père, et l'apercevant pas, il regarda par la fenêtre lais-

sée ouverte et le vit étendu sur le pavé de la route.

Personne n'ayant été témoin de cet accident, on suppose que M. Plouvier, en voulant se mettre à la fenêtre pour prendre l'air, aurait été pris d'un étourdissement.

M. Plouvier n'a repris connaissance que mardi matin. Il a été reconduit en voiture à son domicile. Sa position est toujours fort grave.

BRASSIN. — Un incendie s'est déclaré jeudi dernier, à 4 heures du matin dans un moulin appartenant à M. Lefèvre et exploité par M. Lecœur. La cause de ce sinistre n'est qu'accidentelle. On suppose que le feu a pris à l'endroit de l'aspiration des meules. M. Lecœur a sauvé un peu de son mobilier.

Il évalue sa perte à 20,000 fr. et M. Lefèvre évalue la sienne à 30,000 fr. tous